



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA GESTION DES EFFECTIFS DES AGENTS DE L'ÉTAT

SERVICE DE LA GESTION DES EFFECTIFS DES AGENTS DE L'ÉTAT (SGEAE)

ARRÊTÉ D'INTÉGRATION D'UN EFA

→ Qu'est-ce qu'un Arrêté d'admission à la retraite ?

C'est l'acte qui consiste à intégrer un contractuel EFA pour avoir le statut de fonctionnaire.

→ Qui sont concernés ?

L'Administration et tous les agents de l'État en sont concernés.

→ Quelles sont les conditions à remplir ?

Le dossier complet doit être en bonne et due forme.

🕒 Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité **soixante-douze (72) heures** à partir de la date de dépôt du dossier.

📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour demander un Arrêté portant l'intégration d'un agent EFA sont les suivants :

- Demande manuscrite avec avis favorable du Chef hiérarchique
- Premier et dernier contrat
- Décision de reclassement (s'il y a lieu)
- Attestation de non interruption de service
- Certificat Administratif

Chef du Service de la Gestion des Effectifs des Agents de l'État



Immeuble du Ministère de
l'Économie et des Finances
Antananarenina
1^{er} étage - Porte 112



sgeae.dgae@dgfag.mg



034 12 209 94